

COVID-19

**DES QUESTIONS SUR
LA VACCINATION
COVID-19 ?**

Tu as d'autres questions ?

<https://www.info-coronavirus.be/fr/vaccination/#questions>

Connait-on les effets secondaires à long terme ?

Tout d'abord, il est important de savoir qu'un vaccin n'est approuvé que si son efficacité, sa qualité et sa sécurité ont été suffisamment démontrées. C'est pourquoi la phase 3 des essais cliniques est si importante.

Lors des essais cliniques, le vaccin est testé en plusieurs phases sur de grands groupes de personnes, dans la phase finale (3) souvent sur des dizaines de milliers de personnes. Pour un vaccin contre le coronavirus, ce nombre est beaucoup plus important que pour la plupart des autres vaccins, entre 30 000 et 60 000 personnes. Grâce à ces études, nous pouvons voir quels en sont les effets secondaires éventuels. La plupart des effets secondaires apparaissent dans les six semaines suivant la vaccination. Ceux-ci sont alors pris en compte lors des essais cliniques.

Le risque d'effets secondaires graves après l'approbation du vaccin est donc faible. Mais on ne peut jamais l'exclure complètement. Cela s'applique non seulement au vaccin contre le coronavirus, mais aussi à tous les vaccins et médicaments. C'est pourquoi, même après l'approbation, nous continuons à surveiller le vaccin.

Un système de surveillance européen spécial a été mis en place pour le vaccin contre le coronavirus. Nous pouvons donc intervenir rapidement si nécessaire.



Le vaccin contre le coronavirus est-il sûr, compte tenu de son développement rapide ?

Les vaccins COVID-19 sont développés selon les mêmes exigences réglementaires strictes en matière de qualité, de sécurité et d'efficacité pharmaceutiques que les autres médicaments. Si le vaccin peut être développé aussi rapidement, c'est parce que toutes les acteurs concernés dans le monde (producteurs, chercheurs et gouvernements) lui ont conjointement accordé leur totale priorité. En donnant toujours la priorité aux études COVID-19, beaucoup de temps a été gagné, sans compromettre la qualité des études ni la sécurité des vaccins. Toutes les décisions concernant l'autorisation des vaccins ont été prises sur la base d'études approfondies de la sécurité des patients, de la qualité et de l'efficacité du vaccin. Les experts scientifiques qui évaluent les vaccins examinent toujours très attentivement les avantages et les risques possibles.

La vaccination affecte-t-elle la fertilité ?

Lorsque vous êtes infectée par le COVID-19 ou vaccinée, vous développez des anticorps contre les protubérances du coronavirus. Il n'y a qu'une minime similitude entre la protéine de ces protubérances et une protéine qui joue un rôle dans la formation du placenta en début de grossesse (syncytine-1).

Toutefois, cette similitude est trop faible pour avoir un effet sur le placenta. Si tel était le cas, même les coronavirus banals qui provoquent des rhumes affecteraient la fertilité, car tous les coronavirus ont la même similarité minimale. Cela ne s'observe pas. Il n'y a donc aucune raison de s'inquiéter. Les statistiques de grossesse aux États-Unis le confirment également.

Les vaccins n'affectent pas non plus la fertilité chez les hommes.



Je suis enceinte ou je souhaite avoir des enfants, puis-je être vaccinée ?



À l'inverse des précédentes recommandations et sur la base des données scientifiques et des recommandations les plus récentes, le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) estime que toutes les femmes enceintes devraient idéalement être vaccinées en priorité (phase 1b de la campagne), et ce par rapport à une femme non enceinte en raison du risque accru de COVID-19 sévère pour la mère et d'accouchement prématuré, surtout dans le 3^{ème} trimestre. Par ailleurs, le CSS réaffirme que les vaccins à ARNm contre la COVID-19 actuellement disponibles (Pfizer et Moderna) peuvent être administrés en toute sécurité aux femmes enceintes. Le CSS souligne que la présence de comorbidité(s) telles que IMCE augmenté avant la grossesse, hypertension, diabète, etc. est un argument supplémentaire pour recommander cette vaccination chez la femme enceinte. En cas de risque accru d'infection, comme chez les travailleurs de la santé, la vaccination est fortement recommandée.

Il n'y a pas de taux plus élevé de notification d'effets indésirables chez les femmes enceintes après la vaccination. Pour la fièvre jusqu'à 24 à 48 heures après la vaccination, le CSS recommande le paracétamol selon la dose recommandée. Si la fièvre persiste ou si d'autres symptômes apparaissent, il est conseillé à la patiente de consulter son médecin.

À quel point le vaccin protège-t-il les jeunes ?

Il protège à environ 95% des formes légères et quasiment à 100% des formes graves. La vaccination des jeunes se justifie surtout par la réduction de la transmission du virus à des personnes plus fragiles. Mais l'émergence de variants suscite des inconnues et face à elles, il vaut mieux bénéficier d'une protection optimale contre la maladie. Enfin, le Covid long (c'est-à-dire la subsistance d'au moins un symptôme de la maladie au moins quatre semaines après contamination, parfois plusieurs mois) a été observé chez des jeunes personnes et peut s'avérer très handicapant. Le Covid long peut survenir après une forme légère de la maladie.

Après avoir été vacciné, suis-je immédiatement protégé ?

Après une vaccination, il faut 10 à 14 jours avant que l'organisme commence à produire des anticorps. Par conséquent, si vous êtes exposé au virus pendant cette période, votre système immunitaire n'a pas encore été suffisamment stimulé par le vaccin et vous pouvez encore être infecté. Deux semaines après la première vaccination, la résistance s'élève à environ 90 %, elle progressera à 95 % après la deuxième vaccination. Dans l'intervalle, il est très important de continuer à respecter les mesures de protection (distance, port du masque, lavage des mains, aération suffisante des pièces, etc.).

Même les personnes entièrement vaccinées doivent continuer à respecter les mesures. Cela prendra du temps avant qu'un nombre suffisant de personnes soient vaccinées et que l'on atteigne ainsi une immunité de groupe.

Comme d'autres vaccins, le vaccin COVID-19 n'offre pas une protection à 100 %, même après deux doses.

Comme nous ne vérifions pas si vous êtes porteur du virus au moment de la vaccination, il est possible que vous ayez déjà été infecté au moment de la vaccination, que vous deveniez positif au COVID-19 peu après la première vaccination et que vous tombiez éventuellement malade. Cela s'explique par le fait que vous étiez encore en période d'incubation au moment de la vaccination.

Il reste donc important de continuer à suivre les mesures de sécurité après la vaccination, jusqu'à ce qu'une immunité collective suffisamment élevée soit atteinte.

Manque-t-on de recul sur les effets indésirables des vaccins sur le long terme ?

Aucun vaccin jusqu'à présent n'a présenté un risque quelconque à long terme. Nous avons déjà énormément de recul sur les vaccins anti Covid, des milliards d'individus ont été déjà vaccinés depuis près d'un an. Un risque à long terme c'est un risque faible à court terme qui s'accumulerait. Ainsi, tout risque à long terme peut déjà s'estimer avec le recul actuel.

En revanche, nous manquons de recul sur les conséquences à long terme du COVID qui pourraient être graves chez certaines personnes. N'oublions pas, enfin, que certains virus augmentent le risque de développer certains cancers.

Puis-je choisir le vaccin que je vais recevoir ?

Non. Nous sommes face à une situation inédite: dans un laps de temps relativement court, des millions de personnes doivent se faire vacciner contre le coronavirus, qui tient le monde sous son charme depuis plus d'un an maintenant. C'est désormais une course contre la montre, plus nous vaccinerons vite, moins les personnes seront infectées par le virus COVID-19. Plus de 25 000 personnes sont mortes de ce virus rien qu'en Belgique.

De plus, le nombre de vaccins est encore limité, c'est pourquoi les gens ne peuvent pas choisir leur vaccin. Le gouvernement belge doit décider, de manière scientifiquement étayée, quels vaccins sont les mieux administrés à quels groupes de personnes. L'objectif est de protéger le plus de personnes possible de manière sûre contre le virus, qui est également en train de muter et de devenir plus contagieux. Tous les vaccins utilisés en Belgique sont approuvés par l'Agence européenne des médicaments sur la base de leur qualité, sécurité et efficacité.

Puis-je encore infecter d'autres personnes si je suis vacciné ?

Les résultats des études de la phase 3 montrent que les vaccins COVID-19 protègent contre l'infection (confirmée par un test PCR) et contre la maladie et ses complications. La question de savoir si une personne vaccinée est moins susceptible d'infecter d'autres personnes fait toujours l'objet de recherches supplémentaires. Sur la base d'expériences menées sur des singes, la vaccination semble avoir une influence sur le nombre de jours pendant lesquels une personne est contagieuse. En outre, en influant sur les symptômes tels que les éternuements et la toux, elle aura également un effet sur la transmission.



Puis-je reprendre une vie normale une fois que j'ai été vacciné ?

Dès qu'un taux de vaccination suffisamment élevé sera atteint parmi les groupes à haut risque et que la pression sur le système de soins de santé sera réduite, certaines modifications seront apportées aux mesures de sécurité. Mais pour l'instant, vous devez continuer à suivre les règles Corona en vigueur, à la fois pour votre propre sécurité et pour celle des autres. Tout particulièrement si vous n'appartenez pas à un groupe à risque mais que vous entrez en contact avec des personnes à risque.

J'ai des allergies, puis-je me faire vacciner ?

L'allergie en soi n'est pas une contre-indication à la vaccination. Avez-vous déjà eu une réaction allergique immédiate ou grave après un vaccin précédent ou avez-vous eu besoin de soins médicaux urgents après avoir pris un médicament ? Assurez-vous d'en discuter avec votre médecin. Votre médecin évaluera vos allergies. Il peut alors consulter les directives ici : <https://www.info-coronavirus.be/fr/vaccination/#professionnels>. Si nécessaire, votre médecin vous référera pour une évaluation par un allergologue ou pour une vaccination à l'hôpital. Avez-vous une mastocytose systémique ou un angio-œdème héréditaire (2 troubles héréditaires rares) ? Contactez votre médecin. Il prendra les mesures nécessaires à votre vaccination. Les vaccins eux-mêmes ne contiennent pas d'agents de conservation. La capsule du flacon de vaccin n'est pas en latex. Les personnes allergiques au latex peuvent donc recevoir le vaccin en toute sécurité.

Dois-je être vacciné pour partir en voyage scolaire à l'étranger ?

Si aucune restriction n'existe pour les voyages scolaires organisés sur le territoire belge, de nombreux pays réclament un pass sanitaire pour pénétrer sur leur territoire et pour pouvoir participer à des activités ou accéder à certains établissements (musées, Horeca, etc).

S'il n'existe pas d'obligation vaccinale, voyager à l'étranger est devenu plus compliqué pour les personnes non-vaccinées ou ne possédant pas de certificat de rétablissement et devant donc effectuer des tests PCR pour pouvoir voyager et accéder à de nombreux services. Pour rappel, les tests PCR n'ont qu'une validité limitée (48h ou 72h selon les cas), ce qui signifie pour un séjour de plusieurs jours que les personnes concernées seraient obligées d'en refaire un pour pouvoir toujours bénéficier d'un pass sanitaire en règle. S'il ne faut pas être vacciné pour voyager à l'étranger, cela constitue néanmoins une solution de facilité pour voyager en toute sérénité.



COVID-19